



Pour les salaires, abandon du Pacte de responsabilité !

Pendant des années, les gouvernements successifs ont décidé des augmentations du point d'indice inférieures à l'inflation.

Après la « crise financière » de 2008 provoquée par les institutions financières et les spéculateurs, les plans d'austérité se succèdent et s'amplifient. Depuis 2010, le point d'indice est purement et simplement bloqué. Le « pacte de responsabilité » prévoit un blocage total du point d'indice jusqu'à au moins 2017, soit huit années de blocage au minimum !

Les salaires et services publics, trop chers ? Les fonctionnaires privilégiés ? Mensonges éhontés !

En 1992, les dépenses de l'Etat représentaient 23,09% du PIB. En 2012 ... 20,73% !

En 1992, les traitements et pensions des fonctionnaires représentaient 33,06% du budget de l'Etat. En 2012 ... 28,39% !

On nous dit : « il n'y a pas d'argent » mais chaque année les entreprises reçoivent plus de 172 milliards d'aide publique sous la forme d'allègements ou d'exonérations fiscales et sociales (avant les nouveaux cadeaux prévus par le pacte). En 2013, les seules entreprises du CAC 40 ont dégagé 80,6 milliards de profits et vont verser en 2014 39,9 milliards de dividendes à leurs actionnaires. La Bourse s'envole à nouveau. En 2012, les 500 premières fortunes françaises ont vu leur patrimoine progresser de 25%. Par ailleurs, la fraude fiscale est estimée entre 60 et 80 milliards en 2013.

Pendant ce temps là, notre pouvoir d'achat s'effondre. Vous trouverez ci-dessous les chiffres officiels des pertes depuis 2000 et 2010 (calculées à partir de l'indice des prix INSEE hors tabac).

Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire par catégorie pour les échelons de fin de grade

Pertes depuis le 1er juillet 2010, date du blocage total du point d'indice, et pertes cumulées depuis le 1er janvier 2000 en intégrant les années d'augmentation du point d'indice inférieure à l'inflation.

Grille type catégorie C :

Depuis le 1er janvier 2010, blocage de la valeur du point d'indice, perte mensuelle de 86 à 104 euros selon les grades (237 à 287 euros depuis 2000).

Grille nouvel espace statutaire B :

Depuis le 1er janvier 2010, perte mensuelle de 118 à 136 euros (325 à 376 euros depuis 2000).

Grille type catégorie A :

Depuis le 1er janvier 2010, perte mensuelle de 159 à 233 euros (440 à 644 euros depuis 2000).

A ces pertes s'ajoutent celles dues à l'augmentation de la contribution retraite depuis le 1^{er} janvier 2011 détaillées ci-dessous par catégorie pour les échelons de fin de grade

Le taux de la retenue pour pension qui était de 7,85% en 2010 s'établit à 9,14% en 2014 et doit être relevé chaque année d'ici à 2020.

Grille type catégorie C : perte mensuelle de 21 à 26 euros.

Grille nouvel espace statutaire B : perte mensuelle de 29 à 34 euros.

Grille type catégorie A : perte mensuelle de 39 à 58 euros.

Hors de question d'accepter la poursuite du blocage du point d'indice.
Pour l'augmentation immédiate de la valeur du point, pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat,
pour dire non au Pacte d'austérité,

TOUS EN GREVE LE 15 MAI !